

Troisième bassine, le chantier démarre : « Ils parlent du prochain Sainte-Soline, c'est vraiment ça qu'on veut ? »



■ François Pétorin, agriculteur à Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime), avec Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau 79, sur le chantier de la bassine de Priaires, dans la commune de Val-du-Mignon (Deux-Sèvres), le 29 août 2023. © Crédit photo - FREDERIC ZABALZA/SUD OUEST

La construction de la troisième bassine, pour une mise en service l'été prochain, a débuté dans les Deux-Sèvres dans le même climat de tensions entre irrigants et défenseurs de l'environnement

« Il est content, il a filmé une butte. » Une main au volant, l'autre tenant un téléphone, un automobiliste à l'air peu amical vient de passer devant le chantier de construction de Priaires, dans la commune de Val-du-Mignon (Deux-Sèvres), sous le regard impassible de François Pétorin.

Agriculteur à Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime), à quelques centaines de mètres de là, il veille au bon déroulement des travaux qui ont débuté lundi 28 août. Derrière le grillage métallique, des pelleteuses ont commencé à creuser la « SEV2 », la troisième et la plus petite des seize réserves d'eau du projet de la Coopérative de l'eau des Deux-Sèvres. Avec une capacité de 160 000 mètres cubes étendus sur quatre hectares, alimentée par des forages existants dans la nappe phréatique, elle serait loin des dimensions des « mégabassines » de Sainte-Soline (628 000 m³), toujours en chantier, et de Mauzé-sur-le-Mignon (240 000 m³), la seule en fonctionnement.

Ça ne suffit pas à la rendre plus vertueuse aux yeux des opposants, pour qui la construction d'un troisième ouvrage, dont la mise en service est prévue pour l'été prochain, est une « provocation ». Dès samedi à Paris, à l'arrivée du « convoi de l'eau », Julien Le Guet, porte-parole du collectif Bassines non merci, mettait en garde l'État contre le démarrage des travaux alors que l'idée d'un moratoire sur les grandes retenues d'eau fait son chemin, en particulier au sein du Comité de l'eau Loire-Bretagne.

Lundi 28 août, il a appelé l'État à « dégager les barrières » autour du site de Priaires. « Nous devons mettre en œuvre le moratoire sur le terrain nous-mêmes et avec l'ensemble de celles et ceux qui défendent l'eau », ont prévenu mardi 29 août dans un communiqué Bassines non merci, les Soulèvements de la terre et la Confédération paysanne, qui ont prévu de s'exprimer le vendredi 1^{er} septembre devant le chantier.



Les pelleteuses sont entrées en action lundi 28 août sur le site de Priaires. La mise en service de la réserve d'eau est prévue à l'été 2024.
FREDERIC ZABALZA/SUD OUEST

« On respecte le calendrier »

Sur place, un vigile surveille le soir la tranquillité de l'enceinte grillagée et les gendarmes patrouillent dans le secteur. Mais les irrigants se souviennent que le début des chantiers à Mauzé et à Sainte-Soline a toujours été suivi d'actions de la part des opposants. « Tout est calme, pour l'instant », confie François Pétorin, qui réfute l'accusation d'un premier coup de pierre non conforme à la date prévue. « On respecte le calendrier. Le début des travaux était annoncé pour la fin août ou le début septembre, on y est. »

Administrateur de la Coop de l'eau 79, l'agriculteur est l'un de ceux qui doivent bénéficier de la réserve d'eau de Priaires. Ils sont huit en tout, répartis sur trois exploitations, deux du côté Deux-Sèvres et la sienne en Charente-Maritime. Deux élevages de vaches laitières, dont un de lait bio, et une exploitation céréalière.

« Ça représente 20 000 m³ par an par agriculteur. Je rappelle que la Confédération paysanne préconisait des quotas d'eau autour de 30 000 à 40 000 m³ par exploitant »

« Ça va permettre de sécuriser l'eau, à la fois pour l'alimentation animale, pour diversifier les cultures fourragères, et aussi pour les productions de semences, explique François Pétorin. J'emploie 40 saisonniers locaux à l'année grâce à la production de semences. Selon les années, on pourra arroser le blé, le tournesol ou le pois de printemps. Ça garantit l'autonomie fourragère, on peut créer les protéines sur place plutôt que d'acheter des sojas OGM. »

« Ça représente 20 000 m³ par an par agriculteur. Je rappelle que la Confédération paysanne préconisait des quotas d'eau autour de 30 000 à 40 000 m³ par exploitant », pointe Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau 79, craignant les menaces des opposants. « J'ai déjà reçu un SMS anonyme hier [lundi]. Qu'il y ait une opposition, je comprends. Des destructions, un appel à dégrader, non. Ce qui me navre le plus, c'est d'entendre des élus nationaux encourager les actions. Ils parlent du prochain Sainte-Soline, c'est vraiment ça qu'on veut ? »

« Aggravation du conflit »

Thierry Boudaud fait notamment référence au communiqué publié lundi, cosigné par Lisa Belluco, députée de la Vienne, et Benoît Biteau, député européen de la Charente-Maritime. Les deux élus écologistes pointent du doigt le rôle du gouvernement qui, « encore une fois, choisit l'affrontement à la discussion » (sic). « Le nécessaire retour au dialogue est possible, écrivent-ils. Le comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne y est favorable. Il n'y a plus que les ministres MM. Fesneau et Béchu et M^{mes} les préfètes Brocas et Dubée [la préfète de la région Centre-Val de Loire et la préfète des Deux-Sèvres, NDLR] qui s'entêtent à choisir l'aggravation du conflit. Sur nos territoires, l'ambiance est irrespirable. Nous demandons la suspension immédiate des travaux, condition indispensable au retour du dialogue afin que Priaires ne devienne pas un nouveau Sainte-Soline. »

Publié le 30/08/2023 – Sud-Ouest - Frédéric Zabalza